

# Informations complémentaires



Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent sous la responsabilité de la ville de Poilly Lez Gien.



Ils sont assurés par une équipe d'encadrement composée d'agents territoriaux diplômés et d'intervenants extérieurs.



Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent dans l'enceinte de l'école, les locaux du centre de loisirs et salles communales.



Un dossier complémentaire sera transmis à tous les inscrits, il comprendra une fiche sanitaire et les autorisations parentales nécessaires.



A la rentrée, le programme des Temps d'Activités Périscolaires vous sera communiqué.

## Renseignements :

Mairie de Poilly-lez-Gien  
24 rue de Sully

Tél. : 02 38 67 11 95  
Fax : 02 38 38 02 67

Site internet : [www.poillylezgien.fr](http://www.poillylezgien.fr)

E-mail : [mairie-de-poilly-lez-gien@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-poilly-lez-gien@wanadoo.fr)



## Ecole Yves Coppens de Poilly Lez Gien



## Les rythmes scolaires



12 juin 2014

Document à conserver

## La réforme

La réforme des rythmes scolaires, instituée par le gouvernement, vise à favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire de nos enfants en respectant mieux leur rythme biologique.

Elle s'appuie sur :

- \* Une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine
- \* Un allègement du nombre d'heures d'enseignement par jour
- \* Un enseignement programmé aux moments où la concentration des élèves est la plus grande.

La semaine de 4,5 jours est rétablie afin d'alléger la durée quotidienne d'enseignement.

## A Poilly Lez Gien ?

La semaine comptera dès lors une demi-journée de classe supplémentaire, le mercredi matin et de nouvelles activités dites TAP seront mises en place.

Elles seront facultatives et prises en charge par la Ville.

## Les T.A.P.(Travaux Activités Péri-scolaire)

Les activités péri-scolaires se dérouleront entre le temps scolaire et le temps familial. Variées, elles seront organisées autour des thèmes suivants :

- \* Activités sportives, physiques
- \* Activités d'éveil artistique et culturel
- \* Découverte scientifique et technique ...

L'inscription sera **obligatoire pour toute l'année scolaire, pour les mardi et jeudi**

(L'organisation des ateliers nécessitant une participation régulière des enfants)

(Les groupes d'enfants tourneront sur les activités à chaque vacances)

## Ce qui changera à la rentrée ?

Dès la rentrée 2014 :

- \* Il y aura une demi-journée de plus : le mercredi matin.
- \* L'école commencera à 8h45 le matin
- \* Les enfants pourront participer aux activités TAP, de 15h30 à 16h30 les mardi et jeudi.

## Quand auront-elles lieu ?

Jours	8 h 45 11 h 45	13 h 30 15 h 30	15 h 30 16 h 30
Lundi	Classe	Classe	Classe
Mardi	Classe	Classe	TAP*
Mercredi	Classe	Centre de loisirs	
Jeudi	Classe	Classe	TAP*
Vendredi	Classe	Classe	APC* ou garderie payante

\* TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires

\* APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

## Le mercredi

4 possibilités:

- \* Récupérer votre enfant à 11h45
- \* Rester en garderie payante de 11h45 à 12h30 (sans cantine)
- \* Fréquenter le centre de loisirs l'après-midi (avec cantine)
- \* Fréquenter le centre de loisirs l'après-midi (sans cantine) (retour à 13h30)

## Le vendredi

Votre enfant participera peut-être aux APC

(activités pédagogiques complémentaires gérées par les enseignants)

Si votre enfant ne participe pas aux APC de 15 h 30 à 16 h 30, 3 possibilités :

- \* Récupérer votre enfant à 15h30
- \* Rester en garderie payante de 15h30 à 16h30
- \* Prolonger en garderie payante à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 maxi

## Ce qui ne changera pas

L'accueil péri-scolaire est maintenu selon les mêmes modalités qu'auparavant.

La garderie du matin, la cantine et la garderie du soir restent payantes.